

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 2018-40 : MISE À JOUR DE LA DÉSIGNATION DES MEMBRES  
DU COMITÉ D'ORIENTATION « MILIEUX MARINS ET LITTORAUX »**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier son article L.131-12 ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-12 du Conseil d'administration du 29 mars 2017 portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses instances ;
- Vu la délibération n° 2017-35 du Conseil d'administration du 27 septembre 2017 relative aux champs prioritaires de travail des comités d'orientation ;
- Vu la délibération n° 2017-47 du Conseil d'administration du 27 novembre 2017 portant désignation des membres du Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » ;
- Vu la délibération n° 2018-10 du Conseil d'administration du 13 mars 2018 portant désignation de membres du Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

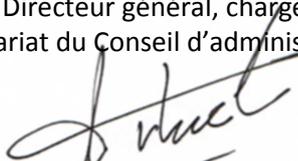
**D É C I D E**

## ARTICLE 1 :

L'article 1 de la délibération n° 2017-47 du 27 novembre 2017, modifié le 13 mars 2018, portant désignation des membres du Comité d'orientation « Milieux marins et littoraux » est modifié et complété par les désignations suivantes :

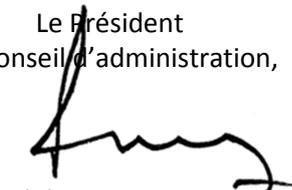
- Non membres du Conseil d'administration de l'AFB :
  - ✓ En tant que représentants des gestionnaires d'espaces naturels protégés et instances de gouvernance :
    - représentant le Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte :
      - Monsieur Abdou DAHALANI, titulaire (*en remplacement de Madame Bichara BOUHARI-PAYET*), et Madame Pascale CHABANET, suppléante (*en remplacement de Monsieur Michel CHARPENTIER*)
    - représentant le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate :
      - Madame Anne-Laure SANTUCCI, suppléante
    - représentant le Conseil de gestion du Parc naturel marin de Martinique :
      - Monsieur Olivier MARIE-REINE, titulaire
  - ✓ En tant que représentants des gestionnaires d'espaces naturels protégés et instances de gouvernance :
    - représentant les comités de bassin de métropole :
      - Madame Sylvie BARBIER, suppléante (*en remplacement de Monsieur Joseph COSTARD*)
  - ✓ En tant que représentants des acteurs économiques :
    - représentant l'Union nationale des producteurs de granulats (UNPG) :
      - Monsieur Nicolas DELSINNE, suppléant (*en remplacement de Monsieur Hervé CHIAVERINI*)
    - représentant le Comité national de la conchyliculture :
      - Madame Audrey LAINÉ, suppléante (*en remplacement de Madame Maryline MAINGAN*)
  - ✓ En tant que représentants des acteurs associatifs :
    - représentant les associations et fondations de protection de l'environnement (milieu marin) :
      - Madame Sophie MJATI, suppléante (*en remplacement de Madame Claire GOUVARY*)
  - ✓ En tant que représentants des services et établissements publics de l'État :
    - représentant le ministère chargé de l'environnement :
      - Madame Fabienne RICARD, titulaire (*en remplacement de Monsieur Ludovic SCHULTZ*)
    - représentant le ministère chargé de la mer :
      - Madame Laurence MATRINGE, suppléante (*en remplacement de Monsieur Marc SANDRIN*)
    - représentant le ministère chargé de la défense :
      - Monsieur Sébastien MAVEYRAUD, titulaire (*en remplacement de Monsieur Thierry de la BURGADÉ*)

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président  
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN